

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 25 janvier 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 1er février 2021

**TRANSPORTS ET MOBILITE – CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT - MAISON DE QUARTIER DE
CHOLETTE - CONSTRUCTION D'UN SANITAIRE**

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Anne-Sophie GUICHET à Lucy MOREAU, Christine HYPEAU à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Thibault HEBRARD, Rose-Marie NIETO à Valérie BELY-VOLLAND, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

Titulaire absente :

Annick BAMBERGER

Titulaires absents excusés :

Guillaume JUIN, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 1ER FEVRIER 2021

TRANSPORTS ET MOBILITE – CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT - MAISON DE QUARTIER DE CHOLETTE - CONSTRUCTION D'UN SANITAIRE

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public des Transports Urbains, l'Autorité organisatrice met à disposition du délégataire des sanitaires à l'usage des conducteurs.

Le programme de construction de vestiaires et sanitaires au stade de Cholette mené par la Ville de Niort a conduit à la démolition des anciens équipements entraînant la disparition des sanitaires s'y rattachant. Or, l'un d'eux était mis à disposition de la CAN pour le réseau de transport de l'Agglomération du Niortais.

Consultée, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), titulaire de la compétence « Transports », a souhaité maintenir ce service à des fins identiques.

Aussi, en concertation avec la Direction des Transports et de la Mobilité de l'Agglomération, la Ville de Niort a proposé une solution de remplacement prévoyant la création d'un sanitaire de 2,7 m² au niveau du local de rangement de la maison de quartier de Cholette.

Les travaux pourront être effectués via l'accord cadre de la Ville « Travaux neufs, grosses réparations et entretien de bâtiments » à partir duquel un chiffrage a été effectué s'élevant à environ 15 000 € TTC.

Il est proposé de prendre en charge le montant des travaux de cet aménagement selon les termes de la convention ci-jointe à signer avec la Ville de Niort pour un montant estimé à 15 000 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget annexe Transports 2021.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le texte de la convention ci-jointe,

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention de financement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain LECOINTE

Vice-Président Délégué